

Fin de l'odieuse dénomination EHPAD : l'AD-PA salue une première étape symbolique et inclusive

L'AD-PA se félicite de l'annonce de la ministre Camille Galliard-Minier de transformer le nom des établissements. Depuis sa création, notre association dénonce le terme « EHPAD », porteur d'une image stigmatisante et réductrice des lieux de vie et d'accompagnement des personnes âgées. Ce changement de dénomination, s'il est accompagné d'une réflexion de fond, marque une volonté de reconnaître la diversité des parcours et des besoins des résidents, ainsi que la qualité des professionnels qui les accompagnent au quotidien.

L'AD-PA salue également la réception, ce jour, d'une délégation de l'association Citoyennage, la première association nationale de personnes âgées accompagnées. Cette initiative témoigne de la volonté de la ministre d'associer directement les principaux concernés aux réflexions sur l'évolution des services et établissements. L'AD-PA, qui défend depuis toujours une approche participative et citoyenne, ne peut que se réjouir de cette dynamique inclusive.

Si le changement de nom est un signal positif, l'AD-PA reste dans l'attente d'un point d'information interfédérations pour préciser les contours de la labellisation évoquée. La réussite de cette réforme dépendra de la méthode de consultation mise en œuvre pour préparer la Conférence nationale de l'autonomie, prévue à la rentrée. Cette conférence devra définir une trajectoire financière claire à l'horizon 2030, indispensable pour garantir la pérennité des établissements et services.

L'AD-PA rappelle que toute réforme doit s'appuyer sur un dialogue transparent avec l'ensemble des corps intermédiaires et sera donc particulièrement attentive à la manière dont ces concertations seront organisées, afin qu'elles permettent une co-construction effective des solutions de demain.

Au-delà des symboles, l'AD-PA tient à rappeler l'urgence de répondre aux difficultés financières croissantes des établissements et services, ainsi qu'à la crise d'attractivité du secteur. Les annonces de la ministre doivent ainsi s'accompagner de mesures concrètes immédiates pour :

- Sécuriser les budgets des établissements et services, aujourd'hui mis à mal par l'inflation et la hausse des coûts ;
- Revaloriser les salaires et les conditions de travail des professionnels, en agréant notamment l'avenant 75 ;
- Publier une circulaire budgétaire 2026 à la hauteur des enjeux démographiques et sociétaux, en mettant fin au gel prudentiel.

Changer de nom est une étape nécessaire, mais changer le quotidien des personnes âgées et des professionnels qui les accompagnent doit rester la priorité absolue. L'AD-PA sera vigilante sur la traduction concrète de ces annonces en actes, et continue de porter la voix de celles et ceux qui font vivre, au quotidien, l'autonomie et la dignité..



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pierre ROUX
Eric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur :
LinkedIn : linkedin.com/company/ad-pa/